

Quartier Botanique...zone touristique; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal .

Interpellation et proposition de motion en vue de faire adopter la proposition de mise en zone touristique du tronçon de la rue Royale (Botanique), chaussée de Haecht jusqu'à hauteur de l'ancien hôpital Saint-Etienne et la rue du Méridien et place Quetelet...

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Chers collègues,

Notre commune, trop souvent cataloguée comme étant la plus pauvre, se doit de retrouver ses lettres de noblesse. Il est loin, en effet, le temps où notre entité était un bastion de la prospérité bruxelloise. Nous traînons depuis trop longtemps une image négative qui n'incite pas les investisseurs à s'intéresser à notre km² et qui stigmatise injustement notre population.

Il faut impérativement redresser la barre et relancer une dynamique économique trop longtemps délaissée. Plusieurs artères commerciales souffrent de cette situation et attendent un effort conséquent dans le chef des administrateurs communaux pour stimuler une nouvelle impulsion et redynamiser un axe important de l'outil économique tennodois.

S'il est un lieu stratégique de notre économie locale c'est bien celui du quartier Botanique. Fort d'un bassin hôtelier hyper actif, abritant l'un des parcs les plus prestigieux de notre région mitoyen d'un Bota (centre culturel à la renommée internationale), le Chab, une emblématique auberge de jeunesse ouverte toute l'année, un centre d'hébergement international qui abrite des étudiants Erasmus, le tout agrémenté d'un noyau commercial en plein renouveau. Que dire des nouvelles enseignes occupées à s'installer dans le quartier et cerise sur le gâteau, le méga projet hôtelier d'un 5 étoiles à la place de l'ancien couvent du Gésu. Bref, un potentiel à modeler et à promouvoir.

Oui, ce quartier est actif et il ne demande qu'à s'épanouir d'avantage. Nous pouvons faire de cette portion de Saint-Josse un poumon économique où il fait bon venir visiter et consommer.

Notre population est fort jeune et souffre cruellement d'opportunités d'emplois qui fait que nous sommes l'une des communes au plus fort taux de chômage en région Bruxelloise, un comble eu égard à ce qui vient d'être précisé précédemment notamment en terme de potentialité hôtelière.

Le secteur Horeca et la grande distribution sont deux autres pôles économiques susceptibles de générer plusieurs emplois supplémentaires dans le quartier et donc tout bénéfique pour nos jeunes.

Vous l'aurez compris, nous jouissons d'un quartier dont l'alchimie entre le culturel et le commercial est naturellement prédisposé. A l'image d'autres quartiers, Bruxelles Ville et sa zone Unesco, Schaerbeek et sa rue de Brabant, Molenbeek et sa chaussée de Gand, notre Région respire le 21 ème siècle et promeut des initiatives progressistes circonstanciées et l'ouverture à notamment un nouveau pôle d'attractivités qu'on appelle Zone touristique.

L'intérêt de reconnaître une zone comme étant touristique ne se limite heureusement pas qu'en une labellisation honorifique. Elle implique un nombre exhaustif d'avantage pour le quartier et pour ses habitants. Pour les commerces, l'obligation de fermeture un jour par semaine est laissée à la discrétion du commerçant qui peut décider d'ouvrir 7 jours sur 7 en prolongeant ses heures d'ouverture. Cette facilité favorisera la création de nouveaux emplois dans différents commerces. De plus le quartier bénéficiera d'une plus grande attractivité. Enfin, la commune prélève d'avantage de taxes diverses qui seront bien utiles. Enfin, un quartier prolifique est un quartier qui attire de nouvelles enseignes....

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le Groupe d'Intérêt communal vous invite à prendre en considération cette proposition et vous propose d'adopter par un vote positif la proposition de motion suivante :

Le Conseil,

Considérant le dynamisme économique dont font preuve les commerçants de la rue Royale et environs, lieu qui constitue le cœur commercial de ce quartier de Saint-Josse;

Considérant la nécessité de favoriser et d'encourager la prospérité des commerces tennodois dont le succès s'exportera au-delà de notre commune;

Considérant que l'ouverture 7 jours sur 7 de certains commerces pourrait renforcer leur attractivité;

Considérant que le développement des hôtels dont l'arrivée prochaine d'un 5 étoiles, la proximité d'un grand centre culturel à la notoriété internationale et d'un grand parc, la présence d'une auberge de jeunesse ouverte toute l'année ainsi qu'un centre d'hébergement Erasmus nécessite des besoins accrus;

Considérant la probabilité de la création de nombreux emplois dans le quartier;

Considérant les critères d'organisation des centres touristiques, fixés par l'Arrêté Royal du 16 juin 2009, exécutant l'article 17, deuxième alinéa de la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services;

Considérant que le titre de centre touristique, délivré par le Service Public Fédéral Economie, permettrait d'assurer l'ouverture 7 jour sur 7 des commerces qui en font la demande;

Décide :

Invite le Collège à consulter les commerçants ou l'association des commerçants afin d'évaluer les besoins en terme d'ouverture 7 jours sur 7 des commerces en prenant en compte l'impact social pour les gérants et les travailleurs. L'impact sur la qualité des habitants et les impacts sur la mobilité et la sécurité d'une telle décision. A la lumière de cette consultation, d'introduire un dossier pour la demande de reconnaissance en zone touristique de la rue Royale et environs (chée de Haecht, rue du Méridien...).

Une note d'électricité salée, les gardiens de la paix plumés?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.

Un courriel interne, récemment affiché dans le local des gardiens de la paix au Parc Saint-François, référencé en objet comme suit : Facture chauffage et réductions budget vêtements, fait état d'un montant de 25.429 euros correspondant à un décompte portant sur la période de 2009 à 2014. Ce même courriel annonce des modifications budgétaires pour le poste "Vêtements" pour compenser le paiement de l'ardoise précitée....

Pouvez vous nous expliquer comment est-il possible qu'un tel arriéré ait pu s'accumuler ? Pourquoi ce mail a-t-il été affiché dans le local des gardiens de la Paix ? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le budget vêtement devrait il-être amputé de 25.429 euros ? Pouvez-vous confirmer la provenance du budget vêtement et son affectation ?

Justice de Paix...les justiciables sont ils en danger ?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.

Depuis de nombreuses années, le bâtiment situé au 29 de la rue du Méridien, qui héberge notamment la Justice de Paix du Vanton de Saint-Josse-ten-Noode et ses services ainsi que les bureaux de deux délégations syndicales, est dans un état de délabrement des plus inquiétant... Si cette situation est connue depuis des lustres des autorités communales et que plusieurs pistes ont été avancées par le passé pour reloger les locataires, rien aujourd'hui n'a été mis en œuvre pour mettre un terme à ce scandale. Pire, un nouveau rapport met en exergue la dangerosité des lieux.....

Pourquoi ce bâtiment est-il toujours occupé ? Que compte faire la commune de cet immeuble ? Quid de la sécurité des locataires des lieux et des nombreux visiteurs ? Le bâtiment est-il encore valablement assuré en cas d'incident grave ? Quid de l'avenir de la justice de paix ?

Aération de la section céramique de l'académie de Saint-Josse; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.

L'académie des Beaux-Arts de Saint-Josse est une école réputée qui permet à de nombreux habitants de notre commune d'accéder à un apprentissage artistique. De nombreuses techniques sont enseignées, parmi lesquelles la céramique.

Afin d'offrir un espace sain, un système d'aération est installé dans l'atelier de céramique. Pourtant, il semblerait que celui-ci est défaillant, faute d'entretien.

Pourriez-vous me confirmer que le système d'aération et de filtration d'air fonctionne ?

Pourriez-vous me confirmer que les entretiens ont été effectués ?
